

Retour sur le "NON "languedocien au traité constitutionnel européen. Le référendum du 29 mai 2005 en Languedoc-Roussillon

Marie-Thérèse Jourda, Emmanuel Négrier

► **To cite this version:**

Marie-Thérèse Jourda, Emmanuel Négrier. Retour sur le "NON "languedocien au traité constitutionnel européen. Le référendum du 29 mai 2005 en Languedoc-Roussillon. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, ARPoS 2005, 23 (1), pp.175-183. 10.3406/pole.2005.1248 . hal-02488277

HAL Id: hal-02488277

<https://hal.umontpellier.fr/hal-02488277>

Submitted on 21 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Retour sur le "NON "languedocien au traité constitutionnel européen. Le référendum du 29 mai 2005 en Languedoc-Roussillon

Mme Marie-Thérèse Jourda, Mr Emmanuel Négrier

Résumé

Cet article analyse le résultat du référendum sur le traité constitutionnel européen en Languedoc — Roussillon. Alors que l'élite politique régionale était massivement favorable au oui, 62 % des électeurs du Languedoc-Roussillon ont voté contre le traité européen. L'ampleur de ce vote négatif, et l'évolution entre deux scrutins (référendum 1992 sur le traité de Maastricht et 2005 sur le traité constitutionnel), supposent l'examen successif des variables socio-économiques, démographiques et politiques qui contribuent à l'expliquer.

Abstract

This article analyzes the result of the referendum about European constitutional treaty in Languedoc-Roussillon. While the regional political elite was massively favourable to the latter, 62 % of the regional citizens have voted against the European treaty. The extent of this negative vote, and the evolution between two ballots (European referendums 1992 and 2005), requires the successive assessment of the socio-economic, demographic and political variables as they contribute together to explain such a result.

Citer ce document / Cite this document :

Jourda Marie-Thérèse, Négrier Emmanuel. Retour sur le "NON "languedocien au traité constitutionnel européen. Le référendum du 29 mai 2005 en Languedoc-Roussillon. In: Pôle Sud, n°23, 2005. pp. 175-183;

doi : <https://doi.org/10.3406/pole.2005.1248>

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2005_num_23_1_1248

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Retour sur le « NON » languedocien au traité constitutionnel européen Le référendum du 29 mai 2005 en Languedoc-Roussillon

Marie-Thérèse Jourda
Emmanuel Négrier

CEPEL/CNRS

Résumé/Abstract

Cet article analyse le résultat du référendum sur le traité constitutionnel européen en Languedoc – Roussillon. Alors que l'élite politique régionale était massivement favorable au oui, 62 % des électeurs du Languedoc-Roussillon ont voté contre le traité européen. L'ampleur de ce vote négatif, et l'évolution entre deux scrutins (référendum 1992 sur le traité de Maastricht et 2005 sur le traité constitutionnel), supposent l'examen successif des variables socio-économiques, démographiques et politiques qui contribuent à l'expliquer.

This article analyzes the result of the referendum about European constitutional treaty in Languedoc-Roussillon. While the regional political elite was massively favourable to the latter, 62 % of the regional citizens have voted against the European treaty. The extent of this negative vote, and the evolution between two ballots (European referendums 1992 and 2005), requires the successive assessment of the socio-economic, demographic and political variables as they contribute together to explain such a result.



Mots-Clés/Keywords

Europe, référendums, élections, Languedoc-Roussillon

Europe, referendums, election, Languedoc-Roussillon

**Tableau 1. EUROPE: Résultats des référendums
de 1992 et de 2005 en Languedoc-Roussillon**

Illustration non autorisée à la diffusion

Avec 62,37 % de non au référendum sur le traité constitutionnel européen, le Languedoc-Roussillon se situe au quatrième rang des régions les plus hostiles au traité, après la Picardie (65,02 %) le Nord-Pas-de-Calais (64,89 %) et la Haute-Normandie (64,42 %). Lors du référendum sur le Traité de Maastricht, elle était déjà parmi les régions les plus favorables au non. Cette continuité, que nous allons apprécier de façon détaillée, se situe dans un contexte de profonde mutation démographique. En effet, la population du Languedoc-Roussillon augmente régulièrement. Entre les recensements de 1975 et 1999 la croissance était de plus de 1 % par an (1 788 420 habitants en 1975 et 2 296 017 en 1999). L'évolution des inscrits que l'on constate entre les deux référendums est équivalente (16 % en 13 ans, soit 1.2 % par an). Dans l'ensemble de la région, ces derniers sont plus allés voter en 2005. Le taux d'abstention de 2005 est inférieur de 1 point à celui de 1992 et le vote non augmente de 10 %.

L'abstention est plus marquée dans les zones urbaines que dans le monde rural. Elle est, en 2005, de 27,8 % en moyenne régionale. Elle est nettement supérieure pour le groupe des villes du tableau 1, et qui représentent plus du tiers des inscrits. Il s'agit d'une constante. L'abstention y était, en 1992, proche de 30 %, avec un record de 38.9 % à Perpignan et un minimum de 28.2 % à Castelnaudary. Ces écarts se maintiennent en 2005, tant entre villes qu'entre celles-ci et le monde rural. Mais certaines, à l'inverse de la tendance générale, comme Alès, Béziers, Castelnaudary (qui ont perdu des inscrits), et dans une moindre mesure, Mende, Sète et Montpellier (qui en ont gagné), ont des taux d'abstention plus importants en 2005

qu'en 1992.

Les variations départementales sont le deuxième enseignement de ce scrutin. L'Hérault, avec 22 % d'inscrits supplémentaires en 2005, est le seul département à compter plus de votes oui en 2005 qu'en 1992 (+ 4.6 %), ce qui n'empêche pas le vote non d'y atteindre 60 %. Dans tous les autres départements, le vote oui a diminué avec des scores en faveur du non autour de 65 %. La Lozère, avec un peu moins de 54 % de non, est un cas particulier. Mais elle a cependant suivi les autres départements dans l'augmentation du non de près de 10 points. Seul département languedocien à opter pour le oui en 1992, il bascule dans celui du non dans des proportions comparables au non audois de 1992.

On peut enfin faire un même constat au niveau des villes. Même si Mende est la seule ville (et la plus petite) à avoir voté oui à 50.5 % en 2005, ce score est nettement inférieur à celui de 1992 qui atteignait 64 %. À l'autre extrême du spectre urbain, Montpellier, où le vote oui en 1992 était de plus de 56 %, a voté non en 2005. Avec 51.4 %, le non de la capitale régionale est loin des records d'Alès (65.2 %), Sète (63.9 %), Narbonne (62.5 %), et de Béziers (61.7 %).

Nous allons revenir maintenant sur les différentes tendances et hypothèses explicatives de ce vote « rebelle ». Quelles sont les continuités de ce comportement électoral ? Où sont les évolutions significatives ? Peut-on vérifier le poids des variables socio-économiques et des structures urbaines qui ont, à l'échelle nationale, été fréquemment avancées pour comprendre le non français ? Telles sont les questions que ce bref commentaire a pour objectif de mettre en lumière.

**Referendum 2005.
Résultat des votes non par canton**

Illustration non autorisée à la diffusion

Le visage du Languedoc-Roussillon, tel qu'il apparaît à l'issue du référendum du 29 mai 2005 sur le traité constitutionnel, présente certaines continuités et une évolution à plusieurs niveaux vis-à-vis de la précédente consultation portant sur un sujet voisin, à l'occasion de la ratification du traité de Maastricht (référendum de 1992).

L'explication couramment admise d'un vote sanctionnant une situation socio-économique critique a naturellement un écho particulier dans cette région, l'une des plus pauvres de France. Elle est de surcroît peuplée d'un nombre non négligeable de foyers payant l'impôt de solidarité sur la fortune, ce qui peut alimenter un sentiment de région duale, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Le poids de la variable socio-économique et, plus généralement, de la représentation de la situation actuelle comme menaçante (pour une ruralité fragile, une viticulture en crise, une industrie en reconversion dépressive depuis plus de vingt ans), se vérifie hautement au travers des scores de certains territoires.

Comme on le voit sur la première carte, les zones de très forte mobilisation en faveur du non se retrouvent dans les zones rurales suivantes :

- les hauts cantons de l'Hérault ;
- les moyenne et haute vallée de l'Aude ;
- l'arrière-pays enclavé du Roussillon ;
- la petite Camargue.

Les zones viticoles audoise, gardoise, roussillonnaise et héraultaise connaissent, à ce titre, de très fortes mobilisations en faveur du non, ce qui peut également s'expliquer par les événements récents qui ont défrayé la chronique des luttes vigneronnes. Une bonne partie de la ceinture biterroise, les plaines viticoles de l'Aude et les coteaux roussillonnais regroupent de véritables pics de refus du Traité.

Face à un non rural et agricole, le vote des villes, que les sondages avaient placé récemment à parité (oui/non), n'a pas l'influence qu'on lui avait prêtée en faveur du oui. Toutes les villes, sauf Mende, mais de justesse, sont dans le camp du non ; même Montpellier, qui avait fait exception en 1992 (plus de 60 % de oui). Cependant, la plupart des villes importantes ont un score moins ample que la moyenne de leur département en faveur du non. Cet « amortissement urbain du non » ne concerne pourtant pas trois des principales villes du Languedoc-Roussillon : Béziers, Sète et Alès : trois villes particulièrement marquées par les difficultés économiques, depuis de longues années.

**Referendums de 1992 à 2005.
Évolution des votes OUI par canton**

Illustration non autorisée à la diffusion

Du côté du oui, seule une dizaine de cantons (soit cinq fois moins qu'en 1992) se maintiennent, essentiellement dans la région montpelliéraine et dans le nord de la Lozère. On voit, a contrario ici, que ces cantons sont très marqués par une identité socio-économique particulière : des cantons périurbains aisés. Ainsi, Castelnau-le-lez, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc ou les Matelles composent ce mini croissant fertile du oui. Le Crès, dont la population périurbaine est moins fortunée (et plus éloignée de la métropole montpelliéraine) est déjà dans le camp du non.

La carte de l'évolution entre les deux scrutins européens doit être maniée avec précaution dans la mesure où il ne s'agit pas exactement de la même question, et qu'elle n'intervient pas dans le même contexte politique et social. Mais elle suggère une triple évolution : une claire différence de comportement sur le littoral languedocien, un renforcement du vote non dans les zones où il était déjà important, et quelques cas particuliers de cantons qui voient progresser leur vote oui. Sur cette seconde carte, on voit en effet qu'une grande partie du littoral touristique se comporte différemment du reste de la

Illustration non autorisée à la diffusion

région : le taux de vote oui y progresse, même là où il demeure inférieur à 50 %. Font exception à cette règle les cantons urbains (le narbonnais, Sète et les deux cantons du Grau-du-Roi et de Cerbère). Ce sont en même temps des cantons en forte progression démographique, dont on connaît la nature : une population souvent aisée, à forte part de retraités (deux variables statistiques du vote oui) auxquels s'ajoutent des professions vivant de l'économie touristique et, de ce fait, sans doute plus sensible à l'intégration européenne comme valeur... professionnelle. Il existe donc une certaine corrélation entre l'augmentation du nombre d'inscrits et la propension à la croissance du oui, même si celui-ci reste minoritaire. À l'inverse, les cantons dont la population décroît ont en général tendance à voir augmenter leur pourcentage de vote non.

Ensuite, on voit que les progressions les plus fortes du vote non se situent dans les zones déjà « conquises » par lui en 1992 : le bassin minier d'Alès, la vallée de l'Aude, les hauts cantons héraultais.

Le vote languedocien confirme donc la corrélation entre la situation économique et sociale et la propension à voter non. Cette corrélation est pourtant trop simple pour caractériser réellement ce vote. Une autre variable apparaît, en relation cette fois avec les dimensions politique et culturelle de la région. Il ne s'agit pas ici de mettre l'accent sur l'influence que les élus (municipaux et départementaux notamment) ont eue sur le vote de leurs concitoyens. Dans la plupart des villes contrôlées par l'UMP ou un PS favorable au oui, le rôle des élus semble n'avoir pesé plus que le poids d'une plume, quand il n'a pas alimenté la ferveur du non. On veut plutôt mettre ici l'accent sur des tendances qui s'inscrivent au cœur des comportements

politiques languedociens. Prenons quelques exemples.

Les Cévennes gardoise et surtout lozérienne, qui s'étaient plus portées vers le oui en 1992, sont cette fois nettement dans le camp du non. Ce sont même parmi les plus fortes progressions, d'un scrutin l'autre, en faveur du non. Ici, deux facteurs se conjuguent pour expliquer un tel transfert :

le fait que le oui à Maastricht ait été à l'époque porté par un président et une majorité socialiste explique une partie de l'alignement de ces espaces à gauche vers le camp du oui d'alors.

La culture « particulariste » de cet espace, composé d'un nombre non négligeable de néo-languedociens, ex-protestataires, entretenant, au travers d'un assez fort tissu associatif, une culture de « toutes les résistances », faisant le lien avec l'initiale, celle, protestante, du Désert.

Dans l'espace rural cévenol, la culture protestataire n'est pas directement en lien avec une structure socio-économique particulièrement différente du reste de la Lozère, par exemple. Le facteur culturel y est donc une explication complémentaire et importante.

Si l'on prend maintenant les trois villes qui ont un vote en faveur du non supérieur à leurs moyennes départementales respectives (Béziers, Sète et Alès), on remarque deux traits communs appartenant à l'histoire politique plus ou moins récente : ces trois villes sont celles où le Parti Communiste a, plus longtemps qu'ailleurs, dominé le Parti Socialiste. Elles sont, en même temps, celles où le Front National a fait, dans les dernières décennies, des scores importants. Ce rappel est d'autant plus important que dans ces espaces, généralement dépressifs sur le plan démographique, la mobilisation a été forte. Tout se passe donc comme si, reprenant le chemin des urnes après l'avoir délaissé pendant plus d'une

décennie, une partie non négligeable de l'électorat reprenait en même temps langue avec leurs anciennes cultures politiques protestataires. Une même explication pourrait venir éclairer l'importance du vote en faveur du non dans la petite Camargue et le beaucairois, où les votes FN ont atteint des sommets dans les années 1980-1990, ou à la Grand-Combe, qui demeure l'un des rares bastions communiste contemporains.

Ainsi, si les variables socio-économiques jouent un rôle majeur dans l'établissement d'une vigoureuse protestation à l'égard du traité constitutionnel dans la région, elles sont loin de tout expliquer. S'il n'y a pas de fatalité sociale à voter non, c'est que d'autres facteurs, plus historiques, accompagnent cette expression et la renforcent au

besoin. En Languedoc-Roussillon, ces facteurs font référence à la grande tradition protestataire du ci-devant Midi rouge, dont l'expression contemporaine a successivement vu apparaître les versions communiste et frontiste, toutes différentes qu'elles soient. Une culture contre laquelle l'élite politique régionale, massivement favorable au oui, n'a pu opposer le moindre argument décisif. Si l'on remarque en outre que la plupart des zones (rurales et urbaines) du non massif sont presque exactement celles qui bénéficient des plus grands volumes d'aides européennes, on peut en conclure que l'Europe connaît en Languedoc une panne générale de légitimité, sur son projet comme au travers de ses politiques publiques.

